



Lettre ouverte d'un agent des Agences de l'Eau

à Monsieur le Ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire

Monsieur le Ministre d'Etat,

Une petite phrase de votre lettre du 28/11/2017, adressée aux Présidents des conseils d'administration et des comités de bassins des Agences de l'Eau, a retenu toute mon attention : « *je veillerai personnellement à ce qu'une attention particulière soit portée aux enjeux humains et sociaux induits par ces évolutions.* »

J'attire donc votre attention sur les enjeux humains et sociaux des réformes impulsées par le gouvernement dans les Agences de l'Eau.

Depuis leur création en 1964, les Agences de l'Eau recrutent leurs agents sous un statut de contractuel actualisé en 2007, les emplois des Agences étant dérogatoires au statut de fonctionnaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité des 1400 agents des Agences sont donc contractuels en CDI, situation qui n'était pas, jusqu'ici, qualifiée de précaire.

Cependant, le décret n°2017-436 du 29 mars 2017 sort nos emplois des listes dérogatoires au 1^{er} avril 2018. Nos emplois seront donc, en priorité, réservés à des fonctionnaires. **L'Etat a donc précarisé volontairement les contrats des agents des Agences de l'Eau !**

Mais dans sa grande mansuétude, l'Etat nous permet de « régulariser » notre situation grâce au dispositif de déprécarisation « SAUVADET » établi pour régulariser la situation peu enviable des contractuels à durée déterminée employés dans la fonction publique.

Ce dispositif SAUVADET n'étant absolument pas adapté au reste des contractuels employés en CDI, notamment aux personnels avec des carrières longues.

Mon cas est assez représentatif de ces carrières longues et des pertes de salaires encourues. Selon nos estimations, plus de ¾ des contractuels auront des plafonnements ou des baisses de salaire ! Seuls les collègues de moins de 10 ans d'expérience peuvent y trouver un intérêt, mais comme depuis 5 ans nous sommes en réduction d'effectif, les bénéficiaires sont peu nombreux.

A 50 ans passés, je comptabilise 25 ans d'expérience, quasi exclusivement dans la même agence de l'eau, où j'ai exercé des fonctions variées.

Aujourd'hui, si je veux « déprécariser » ma situation, je dois devenir fonctionnaire et les conditions de titularisation sont bien connues :

- passer le concours,
- en cas de réussite, je deviendrais stagiaire pendant un an affecté sur mon poste actuel,
- puis affectation, *a priori* toujours sur mon poste actuel.

Le premier scandale, c'est que l'administration ne nous donne pas de précisions sur les conditions salariales dans lesquelles nous serions reclassés : il faut passer le concours pour avoir une estimation précise du salaire que l'administration va nous verser, une fois fonctionnaire.

Quelle efficacité ! Il faut consacrer un temps considérable à préparer le concours, écrit et oral, pour se rendre compte au final que les pertes salariales sont inacceptables ! Le tout dans un contexte où

les Agences doivent supprimer à nouveau 20% de leurs effectifs d'ici 2022 tout en élargissant leurs domaines de compétences (biodiversité, changement climatique...)

Pour revenir au processus de titularisation, une partie de l'ancienneté sera reprise : dans mon cas, seuls 15 ans sur les 25 réalisés seront pris en considération ! Ma fiche de paie va rajeunir de 10 ans minimum !

Au moment de ma nomination dans le corps, je "bénéficierais" d'un traitement indiciaire représentant au moins 70 % de ma rémunération contractuelle. Mais ceci, dans la limite d'un plafonnement correspondant au dernier échelon de la grille proposée pour l'intégration.

La perte engendrée est donc conséquente ! Et ce de manière stable et durable. Et plus l'ombre d'une augmentation jusqu'à la fin de ma carrière !

Je vous laisse deviner l'impact dévastateur sur ma retraite !

Donc, pour continuer à travailler sur mon poste actuel, je ne toucherai, à terme, plus que 70% de ma rémunération actuelle ! Mais pendant l'année de stagiaire, je ne percevrai que 50% de ma rémunération contractuelle !

Trouvez-vous ces conditions acceptables ? Trouvez-vous normal qu'on balaie d'un revers de la main le déroulement d'une carrière patiemment et laborieusement construite à cause d'un dispositif SAUVADET qui n'est absolument pas adapté à notre situation ?

Jusqu'ici, les Agents des Agences étaient contractuels et n'ont jamais eu la possibilité de devenir fonctionnaires. Impossible donc d'avoir un déroulement de carrière de fonctionnaire : je ne vois donc pas pourquoi ils sont pénalisés aujourd'hui !

Ces conditions sont-elles acceptables ? Sont-elles justes ? Sont-elles décentes ? Sont-elles dignes d'une république comme la France ?

Il me reste 15 ans de carrière et je ne pourrais plus rattraper le temps détruit par le dispositif SAUVADET !

- **soit je choisis la titularisation avec une garantie de grade mais peut être pas d'emploi et avec des pertes de salaire inadmissibles jusqu'à la fin de ma carrière,**
- **soit je reste contractuel, avec un statut précarisé, sans possibilité de changer de poste, dans un contexte où la légitimité des agences est également sérieusement remise en question !**

Mais le nouveau gouvernement vient d'annoncer qu'il veut réduire le nombre de fonctionnaires et recourir plus largement à des contractuels. Allez y comprendre quelque chose !!! Faut-il le passer ce concours ou attendre d'être revenu en situation « normale »?

Les impacts sur les Agences de l'Eau sont considérables et en premier lieu, sur la motivation des agents ! Ils sont, de plus, combinés à des baisses drastiques d'effectifs (20% supplémentaires !) et à des volontés de mutualisation ! En effet, pour «gagner en performance», nous devons mutualiser, baisser notre niveau de financement et abandonner bon nombre de politiques qui ont contribué à ce que notre modèle de l'eau serve de base au modèle européen ! Aujourd'hui, notre outil est sacrifié au profit de gains à courts termes et d'un transfert de charges vers les collectivités. Avec un recul programmé des résultats environnementaux péniblement obtenus depuis 40 ans. Est-ce que c'est ça le progrès?!

Alors quand vous annoncez « je veillerai personnellement à ce qu'une attention particulière soit portée aux enjeux humains et sociaux induits par ces évolutions », mon objectif est de vous informer de la situation des agences, de celle de leur personnel mais également de leurs impacts dévastateurs sur la ressource en eau. Nous attendons de votre part une réelle volonté politique pour sauvegarder notre statut de contractuel.